

**PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal
du LUNDI 13 MARS 2017 à 20 h 30**

Le 13 mars 2017 à 20h30, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués en date du 8/03/2017, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Christiane PREVOST, Maire.

Etaient présents : MM PREVOST Christiane ; BOEUF Pascal ; PIERRON Pierrette ; BREHIER Jacques ; NORMAND Isabelle ; NICOLAS Marie-Noëlle ; GENTIL Christian ; BOINOT Florence ; JANOT Jean-Marie ; TIREAU David ; VANDELLE Elisabeth

Etaient représentés : MM PLON Patrick (par Florence Boinot) ; LOISEAU Laurent (par Pascal Boeuf) ; GASSELING Théo (par Jean-marie Janot)

Absente : Mme LACHETEAU Nathalie

Présents : 11 Représentés : 3 Absent : 1 Votants : 14

Mme Isabelle NORMAND a été nommée secrétaire de séance

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h30

Approbation du PV de la séance du 22 février 2017 : 14 voix POUR

► **DOSSIER aménagements de bourg :**

- Demande de subvention DETR 2017 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR, décide de valider la PHASE 1 pour la demande de subvention DETR année 2017 :

- Secteur 1 : rue du Docteur Feuillet
- Secteur 4 : place Edgard Saulnier
- Secteur 1b : pourtour des halles

Le coût estimatif de l'opération (travaux, maîtrise d'œuvre et études complémentaires) s'élève à 388 075,15 € HT.

► **Intercommunalité** : Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR, approuve la nouvelle révision libre des attributions de compensation, qui prend en compte la décote des 12^e et de nouvelles provisions d'amortissement, ce qui est plus favorable à la commune.

► **Effacement de dettes** : concernant des redevances assainissement 2014, 2015 et 2016 pour un montant total de 366.90 €. Le Conseil Municipal (14 voix POUR) décide d'annuler la dette, ceci étant imposé par ordonnance du Tribunal d'instance d'Angoulême dans le cadre de dossier de surendettement.

► **Révision du PLU** : suite au courrier d'observations de la Sous-préfecture, il est décidé, par 14 POUR, de retirer la délibération du 15/12/2016 qui prescrivait la révision du Plan Local d'Urbanisme. Cependant, la loi « égalité et citoyenneté » a levé l'obligation de « grenelliser ».

► **Recrutement de deux agents** en contrat aidé CUI-CAE, 24 h par semaine à compter du 3 avril 2017 (affectés à l'entretien des espaces verts et voirie principalement) : accord par 14 voix POUR

► **Questions diverses :**

- Pose d'une plaque « Président fondateur » de l'Amicale des donneurs de sang à l'immeuble des associations le 6 avril, à l'occasion de l'AG ; le Conseil (14 voix POUR) accepte d'offrir l'apéritif.
- Vidéoprotection : le dossier a été présenté lors de la réunion du 22 février ; après discussion, le principe est accepté par 14 voix POUR.

La séance est levée à 22 h 20.